

DECRET N° 2020/0850 /PM DU 21 FEV 2020  
 portant nomination d'un responsable au Ministère de la Promotion de  
 la Femme et de la Famille.-

**LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n° 2012/638 du 21 décembre 2012 portant organisation du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille;
- Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

SERVICES DU PREMIER MINISTRE  
 SECRETARIAT GÉNÉRAL  
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
 ET DES REQUÊTES

**DECRETE :**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

**Article 1<sup>er</sup>.**- Est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé au poste ci-après, au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille:

**Conseiller Technique N°1 :** Monsieur **YENE Benjamin Marie**, Professeur des Lycées d'enseignement Secondaire Général, (Mle 553 168-G), précédemment Délégué Régional de la Promotion de la Femme et de la Famille du Sud, en remplacement de Madame NGUEMBA, née MBIDA Nathalie Célestine, appelée à d'autres fonctions.

**Article 2.**- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 3.**- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 21 FEV 2020

LE PREMIER MINISTRE,  
 CHEF DU GOUVERNEMENT,



Joseph DION NGUTE

